

RAPPORT N°18 : VENTE BATIMENT CAVE À VINS DE SAUVESSANGES

Vu l'avis des domaines en date du 28/07/2021,

M. le Président rappelle que la communauté de communes est propriétaire d'un bâtiment sur la commune de Sauvessanges.

Cet ancien commerce (cave à vins) composé d'un local de vente d'environ 100m² et d'un espace de stockage de taille équivalente, est inoccupé depuis octobre 2018. Le bien est cadastré AL 492, 493, 495, 542, 544, 546, et 549, d'une contenance totale de 16 a 99 ca. Un acquéreur s'est manifesté récemment à savoir :

- M. MORINEAU Pascal : L'acquéreur souhaite utiliser le bâtiment pour un usage d'habitation.

Il est proposé de réaliser la vente au prix de QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE CINQ CENT EUROS (99 500€), frais d'agence inclus. L'agence CIMM IMMOBILIER qui s'est chargée de la vente percevra une rémunération de SIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS TTC (6 980€) conformément au mandat 082 en date du 11/09/21.

La somme perçue par la communauté de communes sera donc de 92 520€.

Un compromis de vente a été signé en date du 24/02/2022 avec une clause suspensive d'accord du conseil communautaire.

Il est donc demandé d'autoriser M. Le Président à signer l'acte et de réaliser la vente.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'autoriser M. le Président à signer l'acte et réaliser la vente avec M. Morineau Pascal pour un montant de 99 500 € ;
- de désigner Maître Pierre Sauret comme notaire en charge de cette affaire ;
- de charger M. Le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.